

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA)

Musée-Atelier Départemental du Verre de Sars-Poteries

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, et le Musée-Atelier Départemental du Verre à Sars-Poteries, en partenariat avec :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
- L'Académie de Lille,

et en lien avec les structures culturelles, associatives et éducatives du territoire, lance un :

Appel à candidatures,

en vue d'une résidence d'expérimentation à des fins d'éducation artistique et culturelle réalisée par un artiste plasticien (avec ou sans compétence dans le travail du verre).

I. Contexte du Projet.

Mené à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication le programme d'expérimentation Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) concerne 7 territoires en France dont la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA).

La communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se situe sur un territoire rural dans le sud du département du Nord. Elle a pour chef-lieu la ville d'Avesnes-sur-Helpe et compte un peu plus de 32 000 habitants pour 44 communes. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet www.coeur-avesnois.fr.

Objectifs :

- Permettre à chaque enfant et chaque jeune du territoire, de bénéficier via une méthode innovante et évolutive, dans ses temps de scolarité de formation ou de loisirs, d'un contact privilégié avec les artistes et leurs œuvres.
- Tirer parti de différentes résidences artistiques pour que se constitue une ré-appropriation par les enfants et les jeunes des différents éléments artistiques, culturels ou patrimoniaux du territoire.
- Garantir à chaque enfant et à chaque jeune, la possibilité de vivre des parcours artistiques diversifiés, alternant temps de rencontres, de pratiques et de médiations.
- Fédérer autour de ces pratiques les acteurs culturels et éducatifs du territoire.
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

II. La résidence d'expérimentation.

Elle s'organise sur le territoire de la communauté de communes et repose sur une pleine disponibilité de l'artiste.

Première mission :

Inviter le territoire à faire connaissance avec l'artiste et avec ses œuvres, donner à voir et à comprendre la recherche artistique et les processus de création, via la *diffusion* de ses œuvres dans les différentes structures du territoire (mairie, écoles, médiathèques, musées...).

Deuxième mission :

Elaborer conjointement avec l'aide de l'équipe de la structure accueillante, à savoir le service des publics du Musée-Atelier Départemental du Verre à Sars-Poteries ainsi qu'avec l'aide des partenaires éducatifs, culturels, associatifs identifiés des actions appelées ici *gestes artistiques*. Ceux-ci doivent s'élaborer en associant les enfants et les jeunes du territoire participant au projet : seront privilégiés les groupes dans leur globalité (établissements scolaires, CLSH...). Les *gestes artistiques* devront se succéder au cours de la résidence, et autant que faire se peut, donner lieu à une restitution publique.

Troisième mission :

Elaborer conjointement avec les équipes des structures et établissements accueillants des parcours d'éducation artistique et culturelle. Le terme de *parcours* est à entendre comme une invitation à mettre en lien et à découvrir ou redécouvrir les richesses culturelles, artistiques et patrimoniales du territoire d'accueil. A la fin de la résidence une trace de ces propositions de *parcours* doit rester sur le territoire afin de permettre une poursuite du travail engagé par l'artiste. Il est à espérer que plusieurs de ces parcours puissent être transmis aux partenaires culturels et éducatifs locaux témoignant du passage de l'artiste sur le territoire.

Le questionnement de la matière verre et de son rapport avec la culture locale, le patrimoine et les autres disciplines artistiques est un plus dans ce projet

Il est donc recherché en vue de cette résidence un artiste plasticien qu'il ait ou non compétence dans le travail du verre.

L'artiste est professionnel, français ou étranger, mais maîtrisant la langue française.

Sa démarche et sa production s'inscrivent dans le champ contemporain.

Il doit avoir déjà produit une œuvre significative autour de laquelle il se sent en mesure la fédération d'un large public.

L'artiste se charge du transport de ses œuvres jusqu'au lieu de résidence. Ces œuvres seront par la suite assurées par la structure d'accueil.

III. Conditions financières et matérielles :

L'artiste est logé au sein du Musée-Atelier Départemental du Verre. Il perçoit une indemnité de 600 € par semaine de résidence (Subvention Ministère de la Culture et de la Communication et Direction des Affaires Régionale nord pas de calais et), incluant ses frais de déplacement sur le territoire.

La durée de la résidence d'expérimentation sera comprise entre quatre et six semaines. L'artiste candidat précise la durée qui lui semblerait adaptée. Cette durée de résidence pourra être revue en fonction de facteurs techniques liés au projet et à son avancement, une fois celui-ci engagé à l'atelier, dans la limite maximum de six semaines.

L'artiste doit être autonome dans ses déplacements, disposer d'un véhicule personnel et d'un permis de conduire en cours de validité.

La période de résidence se déroulera de préférence au cours du premier trimestre 2014.

Le territoire de résidence :

Il se compose de 44 communes qui se déploient sur plus de 42 000 ha.

De nombreux acteurs culturels sont présents sur le territoire :

- Le Musée-Atelier départemental du Verre de Sars Poteries.
- L'écomusée de l'Avesnois.
- L'association Cent lieux d'Arts 2
- ...

La communauté de communes possède par ailleurs :

- Un service jeunesse.
- Une Classe à Horaire aménagée musique.
- Un réseau de Lecture Publique.
- ...

De nombreux établissements scolaires et éducatifs sont également présents sur le territoire :

- Ecoles maternelles et élémentaires
- Collèges
- Lycées et lycée agricole
- Hôpital de jour.
- Mission Locale et Rurale de l'Avesnois
- ...

IV. Accompagnement de l'artiste-résident :

La 3CA et le Musée-Atelier Départemental du Verre accompagnent l'artiste pendant son temps de résidence sur le territoire.

Ils veillent aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ainsi qu'à la diffusion de ses œuvres.

Ils assurent la mission d'intermédiaire entre l'artiste et les différents partenaires du projet.

La 3CA assure la gestion administrative et financière de la résidence d'expérimentation.

Un contrat de résidence tripartite spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes, de la structure d'accueil et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

V. Eléments à fournir pour la candidature :

Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence d'expérimentation.

- Un curriculum vitae.
- Un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste).
- Une liste des œuvres disponibles à la diffusion pendant le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser par voie électronique sous format pdf à l'adresse suivante : peac.museeduverre@coeur-avesnois.fr, pour le 18 octobre 2013.

(le dossier doit être présenté en langue française et les montants spécifiés en euros pour les valeurs d'assurance) :

Pour tout renseignement merci de vous adresser à :

Johanne PEREZ, Chef de Service Culture

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Antenne de Marbaix, 33, rue de Taisnières, 59440 MARBAIX

03.27.59.46.85 – jperez@coeur-avesnois.fr

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé au plus tard le : 18 novembre. Les artistes seront prévenus par courrier.

Musée-Atelier du Verre à Sars-Poteries.

ANNEXE : Création d'œuvre.

Le Musée-Atelier Départemental du Verre à Sars-Poteries se propose, en complément de la résidence d'expérimentation dans le cadre du PEAC et dans un temps bien distinct, à l'issue de celle-ci plus précisément, de solliciter, auprès de l'artiste une création d'oeuvre.

Il est donc demandé à l'artiste de proposer dans le cadre de sa candidature un projet de création d'œuvre, sculpture ou installation, utilisant comme médium principal ou unique le verre. Ce projet devra s'inscrire dans la thématique retenue pour l'exposition d'automne 2014 du musée à savoir *Guerres et Paix*. La référence au premier conflit mondial et à l'année 1914 pourra être plus particulièrement privilégiée. La possibilité d'exposer le projet en extérieur à compter de 2015 dans le jardin de sculptures du musée sera également un facteur positif du dossier de candidature sans être éliminatoire.

Pour cette réalisation, l'artiste pourra se faire assister de verriers spécialisés dans la ou les techniques verrières retenues pour la conception de l'œuvre. Ce point devra être précisé dans le dossier de candidature. Le ou les assistants seront désignés par le musée atelier départemental du verre. L'artiste devra préciser les matériaux, verre essentiellement, qu'il compte utiliser et faire une estimation de leur quantité. Les coûts ne seront pas supportés par l'artiste.

Le musée-atelier départemental du verre se réserve l'exclusivité de l'achat de l'œuvre réalisée lors de la résidence si le projet aboutit conformément au dossier de candidature retenu. Le prix aura été fixé en amont de la résidence avec l'artiste.

Renseignements :

Olivier Quiquempois, Directeur
Musée-Atelier Départemental du Verre
1 rue du Général de Gaulle - BP2
59216 Sars-Poteries
tél. : + 33(0)3 59 73 16 16
olivier.quiquempois@cg59.fr